

Foire aux questions (FAQ)

STAGES

1. Le stage principal peut-il se dérouler chez un grossiste ?

Le secteur de la vente aux professionnels est ciblé en BTS et ne correspond pas aux attendus du stage principal en Bac pro ; par contre un apprenant intéressé peut y effectuer des stages complémentaires de 2 ou 4 semaines.

2. Un stage est-il possible en pépinière, en GSB, en LISA, chez un producteur, ... ?

Oui dans la mesure où le secteur de la vente aux particuliers est suffisamment développé dans la structure d'accueil (présence d'un point de vente permanent) et que la gamme comprend du végétal de façon significative pour répondre aux attendus du référentiel.

3. Est-il bien toujours possible de faire des stages à l'étranger ?

Il est possible de réaliser un stage qu'il soit principal ou complémentaire à l'étranger. Pour le stage principal, il convient de s'assurer que le stagiaire disposera de toutes les informations nécessaires à la préparation de l'épreuve E6. Le fait d'avoir réalisé son stage à l'étranger ne dispense pas de répondre à tous les attendus de l'épreuve.

4. Quelles sont les caractéristiques des deux semaines de stage optionnelles ?

Le référentiel précise : « *Au-delà des 14 semaines, les établissements scolaires ont la possibilité de proposer, à titre individuel ou pour des groupes restreints d'élèves de la classe, de 1 à 2 semaine(s) supplémentaire(s) de stage prises sur la scolarité.* »

Ce stage a pour objectif de favoriser la professionnalisation des apprenants. C'est un stage individuel qui ne s'impose pas à toute la classe mais dont l'opportunité doit être appréciée par l'équipe pédagogique au regard du projet de l'élève. Sa durée maximale est de deux semaines qu'il faut comprendre comme un crédit temps de 10 journées.

Son objet est de préparer l'intégration professionnelle des apprenants à court terme en leur permettant d'exercer un peu plus en entreprise, ou à moyen et long terme en leur donnant l'occasion d'être associés à des activités commerciales qui ne se déroulent pas durant les périodes de stage décidées pour la classe.

5. Concernant les semaines de stage qui peuvent être effectuées au sein de l'exploitation du lycée (notion de mini-stage), comment peuvent-elles être prises en compte ?

Ce type de mini stage est conduit de façon individuelle, tous les élèves ne sont pas concernés en même temps, le stage n'est pas inscrit dans le ruban pédagogique, etc ..., mais il peut concerner durant le cycle tous les apprenants inscrits.

Il conviendra d'analyser le choix du dispositif mobilisé (semaines optionnelles ou semaines obligatoires) dans le cadre général d'organisation des PFMP (périodes de formation en milieu professionnel).

MAP

1. Le MAP peut-il être un approfondissement de la capacité C9 sur la théâtralisation et la mise en vitrine des produits ?

Un MAP ne doit pas porter sur un contenu développé dans un module de formation. Il vise une capacité distincte, la C10, « s'adapter à des enjeux particuliers ». Cette capacité doit se traduire dans le contexte de l'établissement par des objectifs, identifiés par l'équipe, qui concourent à la professionnalisation des apprenants. Sa formulation doit exprimer cette dimension. Ainsi on privilégiera, à titre d'exemple, « implantation des produits du terroir en jardinerie » à « produits du terroir ».

Cependant certains contextes particuliers peuvent justifier un MAP qui prolonge des capacités dont les contenus sont identifiés dans les modules de formation de par leur spécificité. Ainsi, si la prise de commande ou la livraison sont présentes dans les modules de formation, leurs mises en œuvre dans le cadre d'un drive ne le sont pas.

Il ne s'agit pas de rechercher l'originalité à tout prix mais de proposer aux apprenants un parcours de formation qui les professionnalise et leur donne des atouts pour leur insertion professionnelle future.

2. Peut-on proposer un MAP consacré à la gestion et à l'animation d'un magasin pédagogique ? Est-ce envisageable ou est-ce trop similaire avec le module MP6 ?

Le MP6 vise l'action commerciale et peut se dérouler dans plusieurs contextes. La gestion quotidienne à l'année d'un point de vente, en particulier dans cette dimension circuits courts, peut faire l'objet d'un MAP. Il peut y avoir complémentarité entre un MAP de ce type et le MP6 à condition de bien cerner les attendus des deux modules.

CONTENUS de FORMATION

1. Dans le référentiel ne figurent que des horaires de SESG-GC. Les enseignants de SESG-GE peuvent-ils intervenir dans cette formation ?

Il a été choisi de ne pas fractionner ces horaires. Un enseignant de SESG-GC est en capacité de réaliser l'ensemble des enseignements de SESG de ce Bac pro. Cependant certains contenus plus économiques (aspects liés à l'économie d'entreprise ou aux calculs économiques), peuvent tout à fait être traités par un enseignant de SESG-GE comme c'était le cas dans le MP3 auparavant. Il revient à l'équipe d'optimiser les moyens mis à la disposition des établissements pour permettre à chacun de trouver sa place dans ce nouveau cadre.

2. Le MP2 est centré sur l'expertise et le conseil client. La connaissance du végétal est donc centrale pour ce module. Mais jusqu'où aller dans cette connaissance des végétaux, notamment en ce qui concerne la nomenclature et les caractéristiques/exigences/intérêts de chaque plante ?

Ce sont les situations professionnelles diverses mobilisées dans l'enseignement du MP2 qui détermineront le périmètre et la maîtrise de la connaissance d'un certain nombre de végétaux en lien avec le territoire et les tendances du jardin. Ainsi, le titulaire du Bac pro TCV « Univers Jardinerie » dans sa position fonctionnelle auprès d'un chef de rayon affecté dans un rayon ou secteur particulier, devra développer une expertise de ce secteur et avoir acquis des habiletés particulières lui permettant de répondre notamment à une demande très spécifique d'un client : un client comprendra très bien qu'un vendeur exerçant dans la « serre froide » ne soit pas expert pour toutes les plantes d'intérieur. De la même façon, le conseiller vendeur, pour répondre à une demande d'expertise, devra être en capacité de mobiliser les savoirs relatifs au végétal dans son ensemble qui peuvent être en lien avec les spécificités d'une famille, d'une espèce ou d'un cultivar. Ainsi, si le nom scientifique est essentiel notamment pour les commandes (achats et réception), ou la recherche d'informations concernant un végétal précis dans un contexte donné, le candidat devra savoir mobiliser les références liées à la nomenclature : famille, espèce (*sp*), cultivar (*cv* ou *var*).

In fine, on ne recherche pas l'exhaustivité dans l'acquisition des savoirs relatifs à la reconnaissance des végétaux, la connaissance encyclopédique n'étant pas la finalité, mais bien la capacité à mobiliser les savoirs relatifs aux végétaux pour appréhender un nouveau végétal dans le champ d'expertise du conseiller vendeur « Univers Jardinerie ».

3. Des notions comme certains calculs ou des notions de mercatique, (ciblage, positionnement, certains calculs commerciaux) n'apparaissent plus dans le référentiel. Cela signifie-t-il qu'il ne faut plus les aborder ?

La nécessité pour l'enseignant d'aborder ou non certaines notions doit se faire au regard de la capacité visée. Les éléments évoqués restent indispensables pour aborder des notions plus globales.

PLURI

1. Il est expliqué dans le référentiel que les apprenants auront 112h de pluri sur 56 semaines soit (2h/semaines). Ces heures correspondent-elles aux 112h non affecté de la grille horaire ?

Oui

2. Au niveau des activités pluridisciplinaires pour deux thèmes, « préparation de l'animation commerciale » et « démarche écocitoyenne et évolution des solutions techniques et pratiques de jardinage », n'apparaît qu'une seule discipline. S'agit-il d'un oubli ?

Oui. Les disciplines manquantes sont les STH pour le premier thème et la biologie-écologie et les STE pour le second. L'erreur sera corrigée.

3. Au niveau des activités pluridisciplinaires seuls les horaires élèves apparaissent. Comment se fait la répartition entre disciplines ?

Les heures d'enseignement pluridisciplinaire apparaissent en « non affecté » dans la grille. Les situations proposées sont centrées autour de thèmes avec des disciplines qui peuvent y concourir. Selon les établissements, l'équipe pédagogique est constituée différemment avec des répartitions horaires variées selon les compétences des enseignants en particulier dans le domaine technique et technologique (Biologie-écologie, STH, STE). L'organisation de ces activités est laissée à l'équipe en fonction des potentialités de l'établissement.

MP6 ACTION COMMERCIALE

1. Est-il possible de conduire le MP6 sur une seule année ?

L'action professionnelle pour être pertinente est liée au contexte, aux relations de partenariat qui peuvent exister. Elle doit donc être raisonnée en fonction du projet, toute solution permettant d'atteindre la capacité visée étant pertinente. Il faut seulement veiller à garder un équilibre dans la formation pour ne pas surcharger en activité une partie de l'année scolaire.

2. La conduite du MP6 doit-elle être réalisée sur une semaine groupée ou peut-elle comprendre plusieurs séquences ? Quels sont les enseignants concernés ?

Un potentiel horaire a été fléché tant en termes de contenu disciplinaire que d'horaire de pluri et de pratique encadrée pour pouvoir mettre en œuvre cette démarche. La temporalité (séquençage, horaires groupés, ...) dépendra du projet retenu et des contraintes de l'équipe. Certains enseignants peuvent être amenés à participer à cette action (on pense aux enseignants d'ESC sur la dimension communication).

3. L'action commerciale doit-elle porter uniquement sur le végétal et les produits de jardin ?

Comme l'ensemble du nouveau référentiel, la volonté a été d'ouvrir le champ des possibles mais en gardant ce cœur d'activité identitaire. On imagine mal une action commerciale qui n'aborderait pas le végétal, mais il n'est pas exclusif ; ainsi une action de type marché ne comportera pas obligatoirement uniquement des produits de jardin mais doit en comporter. On peut imaginer dans une répartition de travaux de groupes que certains d'entre eux ne l'abordent pas directement.

4. Le module MP6 « animation commerciale » peut-il comprendre des créations de tutoriels vidéo destinés aux écrans du magasin de l'exploitation du lycée, ainsi que la création d'autres supports numériques ?

Si l'action commerciale peut être accompagnée de la création de supports (tutoriels vidéo sur le site du magasin de l'exploitation du lycée par exemple), elle ne peut se résumer à cela. Si l'établissement souhaite développer cette dimension, il aura tout intérêt à centrer son MAP sur ce type de capacité.

L'usage du numérique dans toutes ses dimensions commerciales est développé dans le BTSA TC.

5. Une animation avec des enfants en magasin est-elle possible (semaine du jardinage) ?

Dans son positionnement hiérarchique auprès du chef de rayon, le titulaire du bac pro TCV UJ sera amené à conduire des activités commerciales en magasin qui visent la rentabilité. Il est pertinent de les initier à cette dimension et ne pas se limiter à l'organisation d'animations purement techniques.

EPREUVE E6

1. Dans le Bac pro rénové sera-t-il possible de présenter 2 Situations Commerciales Singulières réalisées dans deux structures différentes à condition qu'il y en ait une portant sur le végétal ? Sera-t-il possible de présenter une SCS collective à condition que cette dernière n'ait pas fait l'objet d'une évaluation certificative ?

La réponse est négative dans les deux cas. Il s'agit de placer le jeune dans une situation de force de proposition auprès de son responsable, de son chef de rayon ; donc les SCS présentées (correspondant à ces situations professionnelles vécues SPV) doivent se référer à la même entreprise support de stage principal.

Les autres expériences vécues en milieu professionnel peuvent être valorisées en tant que référence, comme source d'inspiration pour faire des propositions mais pas étudiées hors contexte. Le jeune s'il est au rayon « marché aux fleurs » pourra faire référence à d'autres points de vente mais dans l'optique d'améliorer la situation de son magasin.

2. Est-il possible de réaliser des SCS sur d'autres produits que le végétal ?

L'une des situations peut relever d'autres secteurs du magasin, hormis l'animalerie vivante.

3. En E6, comment se fait le choix de la SCS présentée à l'oral ?

Si le candidat présente 2 SCS liées au végétal, il choisit. Si une seule porte sur le végétal, elle est obligatoirement présentée.

Les questions plus précises concernant l'évaluation de l'épreuve 6 seront traitées lors de la session en présentiel.

DIVERS

1. Est-il toujours possible d'avoir une section européenne dans ce Bac pro ?

Rien ne change à ce niveau-là.

2. Y aura-t-il une formation spécifique pour les CFA ?

Rien n'est prévu à ce jour.

Les questions plus précises concernant l'évaluation de l'épreuve 7 seront traitées lors de la session en présentiel.